



Simulateur : Calculer les indemnités journalières maternité ou paternité

Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

Permet d'obtenir une estimation du montant prévisionnel des indemnités journalières versées pendant un congé maternité ou paternité.

Accéder au
simulateur [↗](http://www.ameli.fr/simulateur)
(<http://www.ameli.fr/simulateur>)

Vérfié le 13 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant d'un salarié du secteur privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3156>)
- Congé de paternité et d'accueil en cas d'hospitalisation de l'enfant après sa naissance (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35002>)
- Congé maternité d'une salariée du secteur privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2265>)
- Congé maternité dans la fonction publique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F519>)
- Fonction publique : congé de paternité et d'accueil de l'enfant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F583>)
- Peut-on interrompre un congé parental pour prendre un congé maternité ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1254>)
- Travail de nuit d'une salariée enceinte (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2691>)